

Sylvain Perret

Directeur adjoint, département Environnement et Sociétés, CIRAD

Entretien mené par Sigrïd Aubert

1. Pouvez-vous nous raconter votre rencontre avec les communs (le commun) ?

Je suis agronome, et c'est en tant qu'agronome que j'ai pris mes fonctions en Afrique du Sud fin 98. C'est là que j'ai été exposé aux communs. Avant, j'avais davantage travaillé à l'échelle de la sphère privée, de la parcelle ou de l'exploitation agricole : il y a un décideur, il interagit avec d'autres acteurs mais en gros, il est maître de son destin.

Arrivé en Afrique du Sud, mon mandat était de travailler sur des zones de réserves où l'on avait « parqué » différentes communautés noires, appelées « bantoustans ». C'était la fin de l'apartheid et le gouvernement se retrouvait face à un véritable challenge : il s'agissait de savoir ce que l'on faisait avec ces périmètres irrigués, de petite échelle (entre 50 et 200 ha), qui avaient été installés par le gouvernement de l'apartheid au profit des populations déplacées dans les zones les moins fertiles d'Afrique du Sud. Initialement ces populations n'étaient pas forcément des agriculteurs, plus souvent des éleveurs plus ou moins nomades. Un petit paysannat noir préexistait dans certaines zones souvent jusqu'à la fin du XIX^e siècle, mais qui avait été anéanti par les politiques de déplacement et de concentration de populations. L'apartheid consistait à faire venir dans les villes et les zones minières de la main-d'œuvre bon marché, et du coup, la force de travail dans les zones rurales éloignées était très déficitaire. Ainsi, dans ces zones de bantoustan c'étaient surtout les femmes, les vieux et les jeunes qui étaient mobilisés par des activités dites agricoles, sans culture individuelle ni collective de ce qu'est l'agriculture, non formés.

Ces gens étaient plutôt des éleveurs. En ce sens la problématique de communs existait déjà pour eux puisqu'ils utilisaient des terres de parcours qui appartenaient à l'Etat mais qui avaient été données en usufruit aux communautés, sous gestion tribale (chefs locaux). L'apartheid est arrivé juste après la guerre, de manière très dure, et on a parqué ces populations de différentes origines. J'insiste là-dessus car pour moi il existe une notion de commun intangible au sens culturel du terme qui ne préexiste pas dans un contexte où l'on a mélangé des gens qui n'avaient pas les mêmes valeurs, pas les mêmes visions du monde, pas la même philosophie de la vie, pas les mêmes référentiels ni savoir-faire techniques. Cela pose problème lorsque l'on demande à ces gens de gérer des ressources ensemble alors qu'ils n'y étaient pas préparés.

Dans ce contexte j'ai travaillé sur l'interface eau/foncier, sachant que, en tant qu'agronome, je n'ai pas une culture théorique de ce que sont les communs. Mais j'ai eu à y réfléchir beaucoup lors de ma première rencontre avec les communs, dans les bantoustans. Dans ces zones la situation était la suivante : à la fin de l'apartheid, l'eau était considérée comme un bien public qui subissait des formes d'appropriation très explicites de son usage. Celui qui était proche de la ressource pouvait se l'accaparer et l'utiliser autant qu'il le voulait. Donc les villages qui étaient proches des zones aménagées de manière complètement pilotée par le haut avaient accès à ces terres irriguées, ceux qui en étaient plus éloignés n'y avaient pas accès (*riparian rights*).

Face à cela s'est posée la question foncière. D'un côté il y avait les terres « blanches », complètement privatisées et supports d'une agriculture florissante. De l'autre côté, il y avait les terres « noires » qui appartenaient à l'Etat et qui étaient attribuées à des communautés pourvues de chefs, dits traditionnels, mais souvent en collusion avec le pouvoir blanc. Ces chefs, comme cela existe encore beaucoup en Afrique de l'Ouest, étaient censés être des garants de la répartition des terres entre les membres de la communauté. Cependant ces chefs favorisaient leurs proches et ces pratiques

conduisaient à un hyperfractionnement de la terre. Les terres étaient des communs « communautaires », mais les chefs avaient des pratiques de redistribution très inégalitaires qui défavorisaient souvent notamment les femmes seules, dans la mesure où les interlocuteurs masculins étaient privilégiés. Or celles-ci constituaient une partie importante de la population du fait des ravages du sida. Ces femmes étaient censées pouvoir utiliser certaines parcelles, mais dans les faits, beaucoup de terres étaient en jachère car les gens ne se souvenaient plus bien de ce qui avait été affecté à qui et pourquoi. En outre, une femme seule avec une ribambelle de gamins derrière avait du mal à mettre en valeur ses parcelles pour cause de manque de main-d'œuvre et de savoir-faire.

J'ai donc été exposé à la problématique des communs de manière assez brutale, en arrivant dans des zones que l'on peut qualifier de territoires, peuplées de personnes d'origines différentes pour lesquelles la gestion concrète des ressources naturelles ne constituait pas une évidence. Certains voulaient beaucoup d'animaux qui puissent paître sur de la vaine pâture au sein des périmètres irrigués, d'autres voulaient pouvoir bénéficier des résidus de culture comme engrais ou combustible...

Dans ce contexte, deux réformes avaient été initiées : d'une part une tentative de formalisation par l'Etat des droits fonciers, donc une réforme foncière (aujourd'hui toujours inachevée), et d'autre part, une réforme de l'eau. Cette dernière réforme, en posant que l'accès à l'eau était un droit commun pour tous, posait problème car on se retrouvait avec des bêtes, des troupeaux entiers qui venaient boire dans les canaux d'irrigation. Ces deux réformes avaient été initiées sans aucune relations au niveau de la capitale, et sur le terrain, les gens ne savaient plus sur quel pied danser.

2. Pouvez-vous raconter une histoire (le déroulement d'un projet de recherche ou de développement, ou bien une expérience) qui témoigne de l'intérêt du recours au(x) commun(s) ?

La notion de communs dans les systèmes irrigués est assez évidente. Même en ne prenant pas trop en compte l'aspect foncier, en considérant qu'une personne sait à peu près à quel genre de parcelle elle peut avoir accès, on ne peut considérer qu'une personne puisse irriguer selon ses propres modalités de décision sans prendre trop en considération ce qu'il y a alentour.

Immédiatement, les communs chassés par la porte reviennent par la fenêtre car l'eau est une ressource partagée et rare, et forcément, il y a des canaux communs qu'il faut entretenir, une rareté à gérer, à partager. Cela devient un commun dès lors qu'il faut s'occuper d'une ressource commune. Or sur ce point, il y avait un grand vide : personne ne savait quoi faire. Les agriculteurs sur place étaient un mélange de polyculteurs, éleveurs, qui allaient à la ville dès qu'ils pouvaient trouver un petit boulot complémentaire, qui vivaient beaucoup de pensions, de retraites que donnait l'Etat. On était loin d'un système d'agriculteurs à temps plein.

Les communs étaient partout car il y avait cette question de la gestion de la ressource en eau, de l'entretien des canaux... L'Etat avait installé les périmètres et les occupants pensaient que c'était à l'Etat de les entretenir. La fin de l'apartheid avait laissé place à un système plus libéral qui a succédé à une politique où les agriculteurs noirs étaient « nourris à la petite cuillère » (*spoon-fed*) par l'Etat, et donc privés d'autonomie. Les paysans se sont retrouvés un peu tout seuls, à devoir discuter avec leurs voisins qui ne parlaient pas la même langue, pour entretenir un canal. Comment gérer ce commun de l'infrastructure ? L'Etat a dû remettre les pieds dans le plat et envoyer des experts pour dire comment traiter les problèmes. Mais les communs ce n'est pas cela. Il ne suffit pas de dire « il n'y a qu'à, faut qu'on ». Il y a un tissu à créer, des savoirs à acquérir et partager, des visions communes du futur.

Ce que j'ai essayé de faire c'est de réfléchir avec les paysans pour savoir quels problèmes se posaient (des problèmes de productivité, de la terre, de main-d'œuvre, etc.). Chaque fois, cela renvoyait aux communs : si l'on ne produit pas c'est parce que l'eau n'arrive pas. Si elle n'arrive pas c'est parce que l'imbécile qui est trois parcelles plus haut n'a pas nettoyé son canal qui alimente aussi notre parcelle. En permanence, cela renvoyait à quel mécanisme créer en commun, collectivement, pour gérer ce bien que l'Etat avait laissé en héritage. Or on n'avait pas les modes de gestion appropriés. Le commun culturel, le commun intangible, n'était pas partagé par l'ensemble des communautés concernées. Le système d'apartheid avait complètement détricoté le tissu social base de l'action collective et de la gestion des communs.

Je suis parti de choses que je savais faire : essayer d'identifier les verrous à la production qui entravaient l'augmentation des revenus, la sécurité alimentaire, l'autonomie des femmes... Puis il s'est agi d'organiser l'information et d'envisager de travailler en collectif, avec des groupes. Il s'agissait de partager les problèmes, de faire un diagnostic collectif et d'imaginer des solutions ensemble. Cela a été mon objet de recherche, la production de modèles « Kleenex » : si l'on s'organisait de telle manière, que se passerait-il ? Comment on déroule une chaîne de causalité à partir de l'identification d'un problème et de la mise en œuvre de solutions ; pour quelles conséquences individuelles et collectives ?

L'autre commun sur lequel j'ai un peu travaillé c'était le marché. Ces zones sont très enclavées. Elles ont été mal équipées en termes d'infrastructures, de pistes, de marchés, de possibilités de stockage. Dans ces conditions les agriculteurs ne pouvaient pas diversifier leur production sans améliorer leur accès aux marchés. Il a fallu s'allier avec des agents de développement, avec le secteur privé (un transporteur disposant d'un camion) ou avec le reste de la collectivité (un don de tel ou tel donateur permettait d'acheter un camion pour transporter les produits au marché).

Il y avait aussi la question des niches. Pour des raisons diverses, certains savent ce qu'il faut faire, comment produire et à qui vendre. Ainsi, collectivement, on peut décider de produire un bien ; on synchronise ensemble les calendriers de culture pour que, à un point donné de la saison, on puisse produire quelque chose (du chou de Chine, des tomates allongées, des acras) et le vendre sur un marché donné, si possible un peu en contre-saison.

Il s'agissait de faire émerger des règles simples permettant d'organiser de multiples activités sur un même territoire. Concernant l'eau d'irrigation, elle servait à tout : d'eau potable, à laver les voitures, le linge, abreuver le bétail... donc lorsque les animaux arrivaient en masse, cela devenait aussi dangereux pour la santé humaine.

Mon projet de recherche visait à faciliter la relation entre réforme foncière et réforme de l'eau, au moins en qualité de lanceur d'alerte, et aussi à identifier des ouvertures. Les grands principes étaient de travailler avec des collectifs, sur la base de l'approche ComMod.

Une des bases que j'ai aussi beaucoup utilisées, c'est la typologie. Sur un territoire donné, il y a toujours des différences entre les gens. On peut toujours identifier des grands groupes. Sur chacun des périmètres, on essaye d'identifier des groupes selon de bons critères. L'appartenance ethnique n'en était pas toujours un... Ainsi on peut avoir une idée de l'importance de ceux qui pratiquent uniquement l'agriculture de subsistance, ceux qui pratiquent périodiquement des cultures de rente, ceux qui s'y investissent beaucoup. Souvent les femmes seules constituent un groupe à part. Les typologies m'ont vraiment servi en Afrique du Sud car cette diversité dans la gestion des territoires et des communs, il faut toujours la prendre en compte. Il n'y a pas une espèce de vision commune angélique qui s'impose de fait. La typologie, discutée, permet d'appuyer la construction de règles en permettant de faire émerger des idées de règles parmi les acteurs concernés. Comment envisagez-vous de vous organiser compte tenu de cette diversité que vous avez reconnue ? Il fallait avancer. Ce n'était pas parfait mais on ajustait chemin faisant.

3. Selon vous, quels éléments dans ce projet/expérience contribuent à préciser ou à enrichir l'approche des communs ?

Il n'y a pas de manichéisme, pas d'angélisme, de leçons à donner. Tout est dans l'accompagnement, dans la reconnaissance de la diversité. Il convient de se donner les outils et de les partager avec les acteurs pour identifier les combinaisons de multiples évolutions possibles, dans les règles, dans les façons de faire individuelles et collectives, dans les valeurs communes, les objectifs communs.

L'ouverture sur le monde également est nécessaire. Les micro-méso mondes ruraux oublient bien souvent qu'il y a le monde autour. Or quelles que soient leurs décisions dans leur façon de gérer les ressources et de pratiquer l'agriculture, il est nécessaire de regarder ce qu'il se passe autour. Cela passe par la construction de calendriers (pour identifier les temps d'absence et les redistributions de rôles, les temps de stockage, les temps de dépenses importantes telle la rentrée scolaire), et par l'identification et la connaissance des marchés.

J'ai eu à croiser dans le monde des ONG des gens très angéliques qui croyaient aux communs. Mais parfois les agriculteurs en arrivaient aux mains dans les discussions, il y a des gens opportunistes et malins, d'autres de bonne volonté. Je pense qu'il faut rester très pragmatique et très factuel. Souvent si l'on trouve les bons vecteurs, les bons mots, les gens vont être capables d'interagir pour s'impliquer dans la recherche de solutions. L'enjeu est de créer une plateforme pourvue d'une bonne communication, et, pour les intervenants, d'avoir une importante présence de terrain.

4. Quels sont selon vous les enjeux de la mobilisation d'une approche par les communs dans les réflexions sur (i) la gouvernance ? (ii) les territoires et leur dynamique ? (iii) les politiques publiques ?

La gouvernance. Un enjeu au niveau de la gouvernance la plus locale, c'est d'avoir à affronter des modes de gouvernance « traditionnels » ou parachutés par le système d'apartheid. En effet, il y a un grand respect de cette institution sociale, même si elle est très contestée. Pour aller vers l'intérêt collectif de la communauté avec laquelle on travaille, il faut faire avec le chef et avec la diversité des membres. Il est nécessaire de passer du fatalisme à l'action concertée.

Je me suis beaucoup inspirée du Gerdal (Jean Pierre Darré) : passer d'un cahier de doléances, de listes de problèmes, de faits, au questionnement collectif : « comment faire pour » ... lever tel ou tel obstacle ? Certains obstacles ne peuvent être levés : comment faire pour qu'il pleuve plus ? Mais d'autres peuvent initier des réflexions collectives et trouver des pistes de solutions qui impliquent ou non les chefs.

Il apparaît donc nécessaire d'introduire les communs dans la gouvernance locale et de partir de l'existant.

Les territoires. Les individus ne peuvent pas ignorer le territoire car ils en dépendent. Le territoire s'imposait pour moi avec les infrastructures hydrauliques et la structuration des marchés. On parle « filière » mais on parle aussi « territoire » car les bantoustans étaient toujours en périphérie de centres urbains ou miniers qui utilisaient de la main-d'œuvre noire à bas prix, mais qui étaient aussi des zones potentielles d'écoulement des produits. Dans ces conditions, le territoire concerne le bantoustan et les centres urbains ou industriels qui l'encerclent.

Dans ce contexte, les *brockers* sont les rois car ils achètent à des prix dérisoires les produits agricoles sur le champ aux producteurs enclavés et dépourvus de moyens de transport. Cependant, pour avoir de meilleurs prix, les producteurs ont aussi la possibilité de s'organiser collectivement pour négocier avec ces *brockers* et accéder aux marchés des centres urbains.

La gestion des ressources naturelles, c'est gérer pour produire, que ce soient les terres de parcours, les terres d'irrigation ou les quelques terres pluviales. Les communautés voyaient leur territoire juste comme le bantoustan. C'est dans ce sens qu'un enjeu était d'ouvrir les communautés afin qu'elles ne voient pas les centres urbains périphériques uniquement comme des opportunités de travail, mais aussi comme des opportunités de marchés.

Ainsi, plusieurs territoires emboîtés doivent être considérés : il y a le périmètre irrigué, avec un commun à gérer. Au-delà, il y a le village lui-même avec la coordination des parcours, du pluvial et de l'irrigué, etc. Le territoire s'étend alors en termes de prise de décision. Puis il y a les centres urbains qui entourent le bantoustan. On se trouve ainsi face à un système de territoires emboîtés avec plusieurs communs à gérer : le périmètre avec l'eau, le village avec le foncier, le bantoustan avec les centres urbains périphériques et les marchés.

Les politiques publiques. La réforme de l'eau partait d'une situation plutôt privative de la ressource et allait vers la mise en avant du fait que la ressource en eau devenait un bien public géré par l'Etat. L'Etat prévoit ainsi de donner des licences aux usagers. Donc on partait d'un système où l'on faisait ce que l'on voulait, et on allait vers l'utilisation d'un bien public avec un système de licences. Il s'agissait alors d'attribuer des licences collectives aux usagers des périmètres irrigués.

D'un autre côté il y a la réforme foncière qui repose sur 3 volets :

- la restitution des terres aux communautés. Cela a en gros été fait par le biais de jugements ;
- la redistribution et le transfert des terres de commerciaux blancs à des agriculteurs noirs. Ce volet-là est peu effectif car il y a peu de vendeurs blancs et peu d'acheteurs noirs ;
- l'évolution de la tenure foncière. L'enjeu était de faire évoluer une tenure qui repose sur le fait que la terre appartient à l'Etat et que les chefs disposent d'un mandat de gestion leur permettant de donner un usufruit à différents ayants droit (mais jamais des femmes seules). La réforme de la tenure visait un temps à éluder les chefs pour instaurer un système privatif direct. Puis on est passé à des possibilités de baux emphytéotiques. Ensuite on est revenu sur le rôle des chefs en tant que garants, mais c'est toujours en suspens.

Les politiques publiques sont le niveau le plus décevant en Afrique du Sud, car depuis la fin de l'apartheid, cela n'a pas beaucoup avancé. Le rôle des chefs reste problématique et les réformes foncières sont décevantes. L'Afrique du Sud reste par ailleurs traumatisée par la réforme foncière au Zimbabwe, le Zimbabwe ayant explosé son modèle économique pour une réforme foncière plus que loupée. On est toujours retombé dans les ornières du passé. La tentative libérale n'a pas été acceptée. Les communautés restent désœuvrées sur le terrain, elles n'ont pas beaucoup de droits.

5. Voyez-vous ces dernières années une évolution par rapport à la prise en compte des communs ? à leur nature, leurs enjeux ? Si oui, comment analysez-vous cette évolution ?

Oui. Je pense que ces différents communs dont nous avons parlé, eau, terre, marché, information, réseaux, etc., sont mieux liés entre eux dans les projets de développement. Auparavant les

institutions telles que la GIZ (coopération allemande) ou diverses autres coopérations appréhendaient davantage les communs de manière sectorielle. Il me semble qu'un enjeu important aujourd'hui est de bien saisir les liens qui existent entre ces différents communs, et comment on organise l'information pour que les capacités des gens augmentent compte tenu de ce qui existe déjà.

Un autre enjeu est celui de la capacité d'action collective. Il y a des communautés dans lesquelles j'ai travaillé où cette capacité n'existe pas. Lorsque l'on interroge sur comment faire pour lever tel ou tel verrou, les gens sont incapables de se mobiliser ensemble. Par contre, dans d'autres communautés, ces initiatives existent. Cette capacité d'action collective, cette capacité à régler des problèmes ensemble, ces communs intangibles, lorsqu'ils existent, sont mieux pris en compte aujourd'hui.

Il existe encore certains blocages relatifs à la prise en compte des communs socioculturels. Il serait pertinent de travailler davantage sur les différentes visions du monde qui coexistent au sein de populations réunies sur un même territoire. Cela viserait à les accepter, les embrasser et à développer des mesures d'accompagnement qui prennent en compte ces différences. Les gens n'agissent pas de la même façon, même s'ils cohabitent sur un même territoire. Or dans cette perspective, les typologies restent des instruments très pertinents.

De même je pense qu'il y a quelque chose autour des filières. On commence à bien penser le territoire comme un commun ou comme un lieu sur lequel différents communs interagissent (foncier, eau, forêts, parcours, fertilité des terres et problèmes d'érosion). Il me semble que dans des mondes encore en développement dans lesquels on parle de sécurité alimentaire, les filières restent un élément structurant. À partir de la mobilisation des ressources, de la production, de l'écoulement, de la transformation, de la consommation, il y a des éléments de communs à plein d'interfaces : l'accès régulé au marché, l'organisation de la distribution, la coordination de la transformation...

Il m'a semblé entendre de la part d'acteurs, souvent les plus dispersés, les plus vulnérables, notamment au niveau « production », des volontés d'appropriation de la filière en tant que bien « à eux ». Ils se sentaient partie prenante, avaient envie d'avoir leur mot à dire, comme dans un bien commun, sur comment la richesse est répartie, comment on la distribue, pourquoi dans telle transformation il y a telle ou telle pratique dommageable pour les autres ou l'environnement... Cet enchaînement de processus et de transactions qui constituent une filière gagnerait certainement à être appréhendé comme commun.

L'idée m'en est venue, il y a plusieurs années, à partir de l'exposé de Louis George Solaire (Inra). Il avait parlé d'une étude de cas autour de Bonduelle qui donnait aux producteurs des cahiers des charges extrêmement contraignants, tirait sur les prix, et leur laissait ainsi très peu de marge de manœuvre. Ceci jusqu'au jour où les producteurs ont décidé de s'organiser pour mettre la pression sur Bonduelle. Comment faire pour lever le verrou de l'organisation contrainte de la production ? On a alors assisté à une appropriation de toute la chaîne, par une diversité de producteurs, petits et grands, qui se sont impliqués dans les négociations pour réorienter les pratiques : « Bonduelle est là, et de toute façon il va falloir passer par lui mais avec des prix meilleurs, des productions plus diversifiées et mieux adaptées... ». Il y a eu une prise de conscience du fait que collectivement, communément, on pouvait influencer les choses. Il y avait aussi un exemple sur le champagne, un vin de mélanges (de cépages et d'années), qui dans les années 70 était devenu une véritable catastrophe (baisse de qualité, prix en chute libre). Les innovations sont venues des petits producteurs qui

pouvaient stocker leur production chez eux et échanger leurs raisins. Ils se sont donné des cahiers des charges suffisamment conséquents pour augmenter la qualité du produit (et le différencier des mousseux étrangers).

L'appropriation d'une filière en tant que commun me paraît constituer une opportunité non négligeable.

6. Pourquoi selon vous est-il pertinent d'analyser en termes de communs les pratiques foncières ? Quels enjeux ? Quels sont les éléments ou modalités d'action qui selon vous permettent de saisir les communs dans l'analyse des pratiques foncières ?

J'ai vu cela en Afrique du Sud, mais en Afrique de l'Ouest c'est la grande généralité, on a des systèmes d'accès au foncier, de tenure, qui sont tout de même bien loin de modèles que l'on connaît nous. Donc immédiatement il y a une problématique foncière au Sud, depuis Le Caire jusqu'au Cap.

Comment essayer de lever des verrous ? Produire mieux, de manière plus durable, pour des marchés ciblés, compte tenu de diverses contraintes ? Si on liste les doléances, on s'aperçoit que le foncier est fréquemment un facteur de blocage ou d'améliorations possibles : il n'y a pas de sécurité dans la durée pour un collectif ou un individu qui voudrait faire quelque chose, parce que le bien, pour des raisons de mauvaise gestion, se dégrade (perte de fertilité, érosion, salinisation, dégradation de la biodiversité, piétinement par les animaux).

Il me semble qu'il y a autour de la problématique foncière des obligations pour des actions de coopération qui visent pratiquement toute la chaîne de la production jusqu'au marché, ceci parce que les pratiques techniques sont globalement dépendantes de l'assurance qu'un individu pourra à un moment donné utiliser cette terre y compris en tant que membre d'un collectif. Les modalités d'accès à la terre sont déterminantes.

Faut-il mobiliser les communs fonciers dans les actions de développement ? Evidemment ! Il me semble qu'il est important de regarder les différents communs qui s'entrelacent dans ce tissu : a-t-on de l'irrigué ou pas ? Des problématiques de dégradation des terres ? Des dynamiques particulières ? Quels sont les grands enjeux ? Des problèmes de production ? D'accès ? Il est nécessaire de faire une mise à plat et les enjeux de ces biens fonciers c'est de les prendre en compte d'une manière ouverte, transversale et trans-sectorielle, sur des territoires emboîtés. Il faut embrasser les communautés dans le monde qui les entoure.

Je pense aussi qu'il faut revisiter cette question de la fertilité des sols. Il y a, à des moments donnés, des modalités de gestion du foncier qui amènent la fragmentation à outrance. Or on ne pourra pas faire vivre des familles avec peu de mètres carrés et des objectifs de production disproportionnés. Il y a une limite physique, biophysique à prendre en considération. Il est nécessaire de reconsidérer la question de la taille des exploitations. Comment les projets individuels peuvent ou non s'inscrire dans des projets collectifs ? Il y a des modèles qui à un moment ou un autre arrivent sur le tapis, il est donc nécessaire de délimiter le champ des possibles. Ceci prend d'autant plus d'importance que les changements climatiques annoncent de grands changements. Au Sri Lanka par exemple, les zones de production agricole vont bouger et les choses vont changer. Le côté biophysique des choses est important à prendre en considération.

7. Pensez-vous qu'il soit pertinent de disposer d'une classification des communs ? Si oui, selon quels critères et pour quelle utilité ? Si non, pourquoi ?

Oui. Je pense qu'il y a des communs indissociables d'autres communs. Ceux-là il faut les identifier et les traiter ensemble : foncier/eau pour les périmètres irrigués ; territoires de parcours/forêts... Ce

sont des communs liés. En fait c'est plutôt une typologie des situations dans lesquelles les communs se situent qu'une typologie des communs dont on aurait besoin.

Sinon, compte tenu des communs à classer, et compte tenu de la prédominance de la logique libérale, il faudrait distinguer les ressources qui peuvent être privatisées de celles qui ne le peuvent absolument pas. Sur les communs potentiellement privatisables, il faut identifier ceux qui ne peuvent ou ne doivent pas l'être. Cette démarche peut permettre de ne pas détruire les communs existants, les arrangements qui fonctionnent. Elle peut permettre de réfléchir sur qui peut être ou non exclu de l'accès au commun.

Avant de s'engager dans l'action collective, il est nécessaire de savoir où il est possible ou non d'aller. Lorsque la problématique concerne un commun non privatisable, comme un grand lac par exemple, on en revient à la nécessité de mettre les faits sur la table, y compris les faits biophysiques, et de débobiner tout le fil. Lorsque l'on est face à un commun qui peut être privatisable, avant d'entrer sur une logique éventuelle d'action collective autour du « comment faire pour ? », il faut déjà régler le problème de savoir si l'on veut aller ou non vers le privé.

En plus de la nécessaire distinction entre communs potentiellement privatisables et ceux qui ne risquent pas cette option et/ou les débats qui vont avec, j'ajouterais qu'une distinction entre ceux que le libre accès ne menace pas vraiment et ceux qui requièrent absolument des formes de régulation (biens rivaux stricts) est nécessaire.

Sur le niveau territorial, je reste vigilant à ne pas considérer ce niveau comme l'alpha et l'oméga de l'appui au développement (c'est un peu la mode aujourd'hui) : l'approche territoriale est presque toujours utile comme prisme de lecture et de compréhension des réalités rurales ; elle n'est en revanche pas toujours pertinente comme levier d'action, en l'absence d'acteurs identifiés de l'action collective. Il faut alors plutôt se tourner vers d'autres objets-concepts : la filière, le groupement de producteurs, le système socio-écologique, etc. En termes de communs et de projets de développement, c'est un élément à prendre en compte si l'on classe les communs.

8. Pensez-vous qu'il y ait un intérêt à mobiliser la coopération française sur l'appui aux « communs fonciers » dans les pays du Sud ? Pourquoi ? Comment (à quel niveau d'organisation, quelles relations avec l'action collective) ?

Oui, car il y a un savoir-faire, un savoir-réfléchir, un savoir-penser et des cadres théoriques mobilisés par des formes d'écoles françaises qui réfléchissent à ces questions-là. Nous ne sommes pas les seuls. Les Hollandais par exemple travaillent aussi là-dessus. Mais il me semble que la coopération française a tout intérêt à mobiliser les écoles de pensée françaises et francophones sur ces questions si elle veut vraiment être efficace et œuvrer à ce qui est son mandat, à savoir aider au développement de pays qui en ont besoin par des réflexions sur des choses comme par exemple les communs.

Oublier les communs ce serait passer à côté de plein de choses. Sinon, sur quoi la coopération française travaillerait-elle ? Les territoires au sens général du terme ? Mais qu'est-ce que l'on met comme contenu à un territoire ? Qu'est-ce que l'on met comme contenu transactionnel, relationnel, social, économique, dans une filière ? C'est des communs, des morceaux de communs... Qu'est-ce que l'on met dans la gestion des ressources naturelles si l'on ne met pas de communs ? On peut le faire, mais ce serait une erreur.

Mais la question sous-jacente à cela, c'est : est-ce que l'on doit en faire le point d'entrée principal, sachant que de toute façon les communs s'inviteront par la fenêtre ? Est-ce que l'on ne pourrait pas aussi passer par une entrée plus pragmatique, moins répulsive pour certains corps de métiers ou écoles de pensée (on ne vous parle pas de communs, on vous parle de comment mieux gérer la forêt

pour atteindre certains objectifs de production, de comment gérer mieux l'eau). Partir sur des faits techniques, économiques ou sociaux, ce qui, rapidement, conduira à rencontrer des ressources partagées, non appropriables individuellement ou de façon privative.

Le territoire, au sens le plus local du terme, me semble être le niveau le plus pertinent pour intervenir. C'est là que vont s'exprimer les listes de doléances, les problèmes. C'est là que l'on voit les verrous qui concrètement concernent la vie d'hommes et de femme qui ne vivent pas comme ils le voudraient... Ensuite, on peut débobiner le fil et remonter les niveaux pour arriver aux politiques publiques.

La coopération française doit se déployer sous forme de projets qui acceptent le très local comme angle d'attaque. Quitte à ne pas aller partout, il semble qu'il faille partir des territoires, en apprendre les leçons, et que le débobinage des questions que l'on veut résoudre va impliquer d'autres niveaux d'organisation, jusqu'au niveau politique. Il s'agit d'avoir des projets localisés, accepter le sectoriel, sachant que ces entrées vont conduire à la prise en compte de communs à un moment ou à un autre et concerner le politique.

9. Quelles sont selon vous les opportunités et les contraintes (obstacles) d'un investissement de la coopération française sur les « communs-fonciers » ?

La contrainte, c'est que le local, c'est... local... On ne pourra jamais être sûr que la même situation pourra être vécue ailleurs et que l'on pourra en tirer des enseignements susceptibles de servir à d'autres. La montée en échelle est une contrainte majeure et il faut être très solide dans la sélection des études de cas, dans la façon dont on travaille, et le lien entre les niveaux doit être maintenu et entretenu en permanence.

Dans les années 80, lorsque l'on intervenait sur un territoire, on ignorait complètement ce qui pouvait se faire au niveau des politiques publiques, or la puissance publique est une réalité qu'il ne faut pas sous-estimer. Il faut l'associer aux réflexions très locales aux moments opportuns.

L'autre contrainte c'est que beaucoup de communs sont interconnectés et que l'on ne peut pas tout faire. Donc forcément à un moment, on va oublier quelque chose.

Concernant les typologies, il faut aussi penser que ce qui classifie exclut. Dans toutes les typologies réalisées, il y a au moins 10 % de la population qui ne vont pas être saisis : on ne sait pas où les classer. Au final, ce seront ceux qui ne seront pas concernés par les actions qui pourront être mises en œuvre. Il faut être très lucide par rapport à cela. La compréhension de la diversité doit admettre que l'on ne pourra pas tout embrasser. Certains vont voir le commun différemment des autres membres de la communauté. Le risque d'exclusion est un risque qu'il ne faut pas sous-estimer et qu'il faut gérer.

L'opportunité c'est d'être capable de répondre à tous ces enjeux. Il y a des choses qui ne marchent pas bien (le cahier de doléances), et l'opportunité c'est de pouvoir se mobiliser pour identifier comment faire face à ces problèmes. Il me semble que cette approche par les territoires, par les problèmes rencontrés par les communautés, cette approche qui consiste à poser avec elles les questions « comment faire pour »... lever les verrous, constitue une opportunité. Dans ce contexte les communs constituent un fil rouge. Le collectif est incontournable.

10. Pouvez-vous nous indiquer des travaux, des références bibliographiques ou des personnes ressources que vous considérez comme incontournables pour initier le chantier sur les communs au sein du CTFD ?

Voir les speakers de la conférence de l'AFD en décembre.

Pour moi la mère des communs c'est l'action collective, car c'est ainsi que l'on lie les choses, et là-dessus, remobiliser **Jean Pierre Darré** et sa méthode Gerdal pourrait être pertinent. C'est la base de l'accompagnement de l'action collective.

Voir également **Ruth Meinzen-Dick** (IFPRI) qui propose des schémas théoriques pour penser l'action collective.